

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PIERREFONTAINE-VERCEL



CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU LUNDI 22 OCTOBRE 2012
A LONGEMAISSON



COMPTE RENDU

I DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- **PROJET ZA INTERCOMMUNALE VENNES/ORCHAMPS-VENNES**

Projet de zone d'activités sur 5.1 ha à proximité du magasin « Meubles Perrin », de part et d'autre de la RD461, sur des terrains qui appartiennent aux communes de Vennes, Orchamps-Vennes et des propriétaires privés.

Voir annexe 1

Lors d'une réunion qui s'est déroulée le 19 mai 2011 à la mairie de Vennes, les représentants de l'Etat ont formulé plusieurs avis préalables quant à l'intégration de cette zone artisanale dans la carte communale de la commune de Vennes, à savoir :

1/ une étude visant à respecter l'article L111-1-4 du Code de l'urbanisme du code de l'urbanisme qui protège les entrées de villes

2/ une étude visant le respect de l'article L 145-3 du Code de l'urbanisme (en application de la loi Montagne), qui protège les terres agricoles.

3/ une étude complémentaire et environnementale afin d'apprécier les incidences liées à la création d'une zone artisanale à l'endroit souhaité (certains secteurs de la commune de Vennes sont classés en zone Natura 2000).

En parallèle, la commune d'Orchamps-Vennes devra faire réviser le PLU pour intégrer la nouvelle zone.

Le Président demande l'autorisation au conseil de communauté :

- D'engager les 3 études ci-dessus en vue de prendre la maîtrise d'ouvrage de la zone d'activités, conformément aux statuts de la Communauté de communes qui prévoit que les projets de zone d'une surface supérieure à 5 ha et inscrite dans le schéma d'aménagement du territoire sont de compétence intercommunale
- D'engager les démarches d'acquisition des parcelles, sur la base de l'estimation des domaines

ACCORD DU CONSEIL

- **PROJET HOTEL ETALANS**

Monsieur BOILLON (propriétaire hôtel BARREY et restaurant du Chêne à Orchamps Vennes) a présenté à la Communauté de communes un projet d'hôtel de 25 chambres à Etalans (3 étoiles)

La commission économie de la CCPPV a estimé en début d'année qu'il était plus opportun d'orienter l'implantation d'un hôtel à proximité de la zone d'activités que dans la tranche 2 de la ZA d'Etalans, qui était la demande d'implantation initiale du porteur de projet.

La CCPPV et la commune d'Etalans ont rencontré M. Boillon le 12 juin et lui ont suggéré une implantation sur un terrain de 60 ares entre les ronds points de l'Alliance et de la Croix de Pierre, parcelle qui appartient à l'Etat.

Voir annexe 2

Les services des domaines ont répondu favorablement à la demande d'acquisition par une collectivité et ont estimé la valeur vénale du terrain à 12 000 €.

Le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser la CCPPV à :

- acheter la parcelle à l'Etat au prix de 12 000 € HT,
- réaliser les travaux de viabilisation de la parcelle,
- réaliser l'étude paysagère nécessaire pour permettre une implantation du bâtiment à 25 m des voies. En l'absence d'étude, l'amendement DUPONT s'applique (art L 111-1-4 Code de l'urbanisme) distance de 75m ou 100 m par rapport à la voie (RN57 et RD461 classées voies à grande circulation).
- D'autoriser la CCPPV à vendre la parcelle viabilisée à M. Boillon à prix coûtant,
- étudier les possibilités d'urbanisation de l'ensemble des terrains situés à proximité de la zone d'activités, et de l'autre côté de la RN57, en partenariat avec la commune d'Etalans propriétaire des terrains, afin de voir s'il est possible de développer un pôle d'activités plus abouti à cet emplacement stratégique.

ACCORD DU CONSEIL

II ENVIRONNEMENT

- **PROGRAMME D'AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'AUDEUX**

Les résultats de l'étude seront présentés et commentés en réunion.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE DECIDE L'INSCRIPTION AU BUDGET 2013 DES CREDITS NECESSAIRES : Dépenses 430 000€ Recettes 280 000€

- **ZONES DE DEVELOPPEMENT EOLIEN**

Le comité de pilotage a validé trois périmètres potentiellement favorables de zones de développement éolien (ZDE).

- la zone 1 située sur les communes de Chasnans, Vernierfontaine, Nods, Vanclans, Rantechaux, Etray et Epenoy
-
- la zone 2 située sur les communes de Longechaux, Avoudrey, Grandfontaine-sur-Creuse et Dompnel
-
- la zone 3 située sur les communes de Villers-Chief et Vellerot-les-Vercel

Les communes concernées par un secteur d'une ZDE sont actuellement amenées à se prononcer sur le projet. Après avoir recueilli l'avis des communes un dossier de demande de création de ZDE sera déposé auprès du préfet ; il sera alors amené à donner son avis sur le projet.

- **SCHEMA REGIONAL CLIMAT AIR ENERGIE ET SCHEMA REGIONAL EOLIEN**

La loi portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010, dite « Grenelle II », prévoit dans son article 68 l'élaboration conjointe par l'état et le conseil régional d'un « schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie » (SRCAE).

Le SRCAE se doit de définir les objectifs et les orientations en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables, de lutte contre la pollution atmosphérique et d'adaptation au changement climatique. Quant au schéma régional éolien (SRE), il identifie les parties du territoire franc-comtois favorables au développement de l'énergie éolienne. Le SRE n'impacte pas notre projet de ZDE. Les projets seront présentés et commentés en réunion.

Le préfet de région et la présidente du conseil régional sollicitent l'avis du conseil de communauté sur le projet de schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie et sur le projet de schéma régional éolien.

- ⇒ Il est proposé au conseil de communauté :
- d'approuver le SRCAE ainsi que le SRE
 -

LE CONSEIL APPROUVE LES 2 SCHEMAS REGIONAUX PRESENTES

- **REDEVANCE INCITATIVE : TARIFS POUR 2013**

Les chiffres issus de la facturation à blanc conduisent à ajuster les tarifs applicables en 2013 pour équilibrer le service.

- 765 201 € pur 6 mois hors camp militaire , soit 1 530 402 € par an + camp militaire 88 000 € = 1 618 402 €
 - Estimation du produit nécessaire pour 2013 : 1 672 000 €
- Je vous propose de fixer comme suit le montant des redevances pour 2013 :

- Bac 140 l : 1.66 € la levée
- Bac 240 l : 2.75 € la levée
- Bac 360 l : 3.48 € la levée
- Bac 660 l : 6.30 e la levée
- Bac 770 l : 7.34 € la levée
- Bac 1000 l : 9.51 € la levée
- Abonnement : 151.37 € pour les communes en tri sélectif au porte à porte,
- Abonnement : 117.06 € pour les autres communes

***LE CONSEIL FIXE LES MONTANTS DE REDEVANCE
TELS QU'ILS ONT ETE PRESENTES .***

***LE CONSEIL APPROUVE L'AVENANT PROPOSE PAR LA
SOCIETE COVED D'UN MONTANT ANNUEL DE 18 112.68€ POUR LA COLLECTE
EN PORTE A PORTE DES DECHETS RECYCLABLES DANS LES COMMUNES
D'EPENYOY, VERNIERFONTAINE ET FLANGEBOUCHE .***

III SERVICES A LA POPULATION

- **PETITE ENFANCE : RELAIS ASSISTANCE MATERNELLE**

Le schéma de services à la population validé par le pays en juillet 2008 désignait la thématique de la petite enfance comme une priorité. En effet, tout en possédant un équipement phare : le relais assistantes maternelles (RAM), notre territoire avait un certain retard en matière d'équipements et de services.

Alors que les communes du pays s'étaient emparées de la problématique, la commission services à la population établissait un diagnostic complet et définissait une fiche de poste pour l'accueil d'un étudiant en apprentissage. Ainsi, un très gros travail a été réalisé en quelques années, salué par la caisse d'allocations familiales.

Les difficultés du relais d'assistantes maternelles sont pour autant toujours présentes. Pour rappel : le RAM est une structure communale à dimension intercommunale. Il est financé par la commune de Valdahon, soutenu par le Régiment, par la CAF et par le Conseil Général.

Alors que ce dernier ne parvient plus à répondre à toutes les sollicitations, la commission s'est prononcée pour une prise de compétence par la communauté de communes. (*Il s'agit bien de ne prendre que la compétence RAM et non pas de la compétence Petite Enfance*). En parallèle, l'embauche d'un mi-temps venant en soutien de l'actuelle salariée apparaît également pertinent.

LE CONSEIL DECIDE DE PRENDRE LA COMPETENCE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES ET DECIDE DE CONSULTER LES COMMUNES POUR AVIS CONFORME .

IV TOURISME

La commission Tourisme aura lieu le 17 octobre prochain. En plus du suivi du dossier de Consolation et de la création d'un nouveau site internet, trois dossiers sont actuellement en cours.

- **FERME DU MONTAGNON**

La Ferme du Montagnon est à l'origine d'une réflexion pour une labellisation de notre territoire en « Site remarquable du goût » Un site remarquable du goût est un site qui combine plusieurs critères :

- l'existence d'un produit alimentaire emblématique
- la présence d'un patrimoine architectural ou environnemental lié au produit
- un accueil du public permettant de faire connaître les liens entre le produit, le patrimoine culturel, les paysages et les hommes
- l'organisation d'acteurs autour de ces quatre facettes du concept (agriculture, culture, environnement, tourisme)

Nous réfléchissons actuellement autour du concept de la salaison en tué et identifions les acteurs liés à cette filière. L'objectif est d'aboutir à la création d'une association locale permettant de développer ce concept de site remarquable et de communiquer autour des valeurs qui en découlent.

- **Deux associations sollicitent notre soutien dans l'élaboration de leur projet :**

L'association Autorail x2800. Il s'agit d'un projet de réhabilitation d'un autorail qui traverserait notre territoire en direction de Morteau. Outre l'optique de la préservation d'un élément du patrimoine ferroviaire, il s'agit d'une initiative à vocation véritablement touristique. Les circulations seront axées sur une découverte de la Franche Comté par le biais de trains à thème, des commentaires durant les trajets mettant en valeur l'artisanat, le patrimoine local ainsi que le patrimoine ferroviaire. L'association est uniquement constituée de bénévoles.

LE CONSEIL VOTE UNE SUBVENTION DE 6 000€

L'association sportive du collège Edgar Faure. Il s'agit d'un projet de parcours permanent d'orientation (PPO). Un PPO est un réseau de poteaux de bois installés à des endroits stratégiques de la forêt. Associé à une carte spécifique d'orientation, il est le support de compétitions, d'activités pédagogiques, de promenades de santé et de tourisme

vert. Labellisé par la Fédération française de courses d'orientation, celui-ci sera situé dans la forêt du bois des Epesses (Commune de Valdahon et de Chevigney Les Vercel).

LE CONSEIL VOTE UNE SUBVENTION DE 1 000€

- **SENTIER DE PERGAUD**

CE PROJET CONCERNANT 4 COMMUNES A ETE EVOQUE EN SEANCE .LE MONTAGE FINANCIER NECESSITE UN APPROFONDISSEMENT JURIDIQUE.

V VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

- **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Une seule demande de subvention a été présentée en commission le 24 septembre dernier, celle-ci a été déposée par l'association Mélibée.

L'association Mélibée et le Rugby Club de Morteau organisent un tournoi de Rugby « Les Celtovalies » le 20 octobre à Pierrefontaine Les Varans. Ce tournoi est destiné à valoriser la pratique du rugby auprès des enfants des écoles primaires de la communauté de communes de Pierrefontaine Vercel. 4 objectifs sont poursuivis :

- Sensibiliser les enfants aux jeux collectifs et à l'apprentissage du respect de l'autre
- Faire découvrir les grands pays du rugby
- Dynamiser les partenariats clubs sportifs, associations et milieu scolaire
- Proposer des animations en milieu rural

Le Budget prévisionnel est de 4650 euros.

Le montant de subvention demandé est de 800 euros.

LE CONSEIL VOTE UNE SUBVENTION DE 800€

- **RADIO COLLEGE PERGAUD**

L'objectif partagé entre l'association Radio Collège Pergaud et la communauté de communes de Pierrefontaine-Vercel est de donner une dimension plus importante à la radio. Deux axes d'actions avaient été définis :

- Le déménagement des locaux
- L'extension de la zone de diffusion

Un déménagement des studios a été effectué cet été afin de rendre la radio plus accessible. Désormais cela est possible directement depuis l'extérieur. Ce lieu permettra d'accueillir des personnes à tous les horaires (dont hors temps scolaire) et également des personnes à mobilité

réduite. A cette occasion, un second studio a été aménagé afin de permettre aux élèves d'effectuer des essais. Ces travaux ont été pris en charge par le conseil général.

Afin de permettre à un maximum d'habitants du secteur de profiter des programmes, une demande a été effectuée auprès du CSA pour une modification technique. 2 sites potentiels étaient identifiés : La Sommette et Les Granges d'Epenoy. Nous nous sommes rendus à Dijon pour présenter notre projet lundi 10 septembre dernier. Il apparaît que des raisons techniques et juridiques limitent notre démarche.

LE CONSEIL DECIDE DE LANCER LA CONSULTATION

VI AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- **SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE ET PARC NATUREL REGIONAL**

A compter du 1er janvier 2017, toutes les communes non couvertes par un document de planification applicable seront soumises à la règle de constructibilité limitée. Cela signifie que sera juridiquement inconstructible toute zone en dehors des parties actuellement urbanisées de la commune.

Deux possibilités s'offrent à nous :

- L'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) : Document d'urbanisme réglementaire visant à définir le développement d'une communauté de communes en s'appuyant sur une échelle parcellaire.
- L'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale (SCoT) : Document d'urbanisme réglementaire visant à la définition et à la mise en place d'une stratégie collective sur un grand territoire.

Une réunion spécifique d'approfondissement sera prochainement organisée sur cette thématique. ***ELLE AURA LIEU LE 07 NOVEMBRE 2012 à 19 heures à ORCHAMPS VENNES, salle de convivialité.***

- **OPAH (opération d'amélioration de l'habitat)**

L'OFFRE PROPOSEE PAR HDL EST RETENUE POUR UN MONTANT DE 32 191.54€ TTC. LE CONSEIL AUTORISE LE PRESIDENT A DEMANDER LES SUBVENTIONS.

VII DIVERS

- ***SUITE A LA SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE, LE CONSEIL AUTORISE LE PRESIDENT A SIGNER LES CONVENTIONS DE REVERSEMENT DE FISCALITE LOCALE AVEC LES COMMUNES D'IMPLANTATION D'OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE CONDUITES PAR LA COMMUNAUTE .***

- ***LE CONSEIL DECIDE DE VENDRE A LA COMMUNE DE VALDAHON MOYENNANT L'EURO SYMBOLIQUE LES TERRAINS D'ASSISE DU COLLEGE EDGAR FAURE .***

Vu, Bernard Canteneur, pour être diffusé aux membres du Conseil de Communauté et à Mr Georges GRUILLOT, Président d'honneur.

25 OCTOBRE 2012